|  |
| --- |
| Le présent cours est inspiré de celui de Pr. **Zetili Abdeslam**, Université Frère Mentouri ainsi que l’ouvrage de **Guidère** **Mathieu** « Méthodologie de la recherche », Ellipses, Paris, 2004 |

**9. Les citations, les notes de bas de page et les renvois**

**9.1 Les citations**

En rédigeant son mémoire, le chercheur introduit les propos des spécialistes (mots, expressions, phrases, passages) dans le but d’illustrer son propre discours, le conforter et lui donner plus de crédibilité et de valeur scientifique. Nulle recherche ne pourrait se passer des citations. En effet, leur absence signifie que :

* Le travail n’est pas documenté.
* Le travail est un plagiat, et dans ce cas, la recherche est inacceptable et donc, elle ne pourrait être soutenue.

Comment insérer des citations ?

Il existe plusieurs façons d’insérer les citations dans une rédaction. Le chercheur ne doit pas citer n’importe comment et n’importe où. Une citation *« ne vaut que par la place qu’elle occupe, la dynamique qu’elle imprime dans le cadre de mouvement de pensée »* (M. Beaud : 93). En d’autres termes, une citation doit être correctement et adéquatement introduite et insérée. Il ne faut pas qu’elle apparaisse *« plaquée de façon plus ou moins artificielle »* (D. Fondanèche :45). Voici les principales manières d’introduire une citation dans un texte :

1. Citer indirectement : les propos rapportés subissent des changements. Il s’agit d’un discours indirect. Dans ce cas, le chercheur doit être surtout attentif à **la concordance des temps**, au changement **des pronoms personnels** et des **indicateurs spatio-temporels.**
2. Citer en résumant : dans ce cas, il s’agit d’une reformulation d’un discours de spécialiste. C'est-à-dire, traduire les mêmes idées et les exprimer dans un **style personnel**
3. Citer directement : les propos rapportés ne subissent aucun changement. Ils sont placés entre guillemets et introduits à l’aide de verbes introductifs tels que : dire, penser, rapporter, avancer, définir, estimer, souligner, montrer, noter, expliquer, constater, remarquer, inciter, etc.

**Exemple :** concernant la place de la problématique, Guidère dit : « elle doit apparaitre clairement dans l’introduction du travail » (M. Guidère : 19).

Les propos peuvent également être introduits naturellement comme s’il s’agissait du discours du chercheur.

**Exemple** : contrairement à ce que font beaucoup de chercheurs, la problématique « doit apparaitre clairement dans l’introduction du travail (M. Guidère : 19).

Quelques règles à respecter

* Eviter de truffer le texte de citations, il y a toujours un juste milieu.
* Eviter les citations trop longues. Généralement, elles ne doivent pas dépasser 5-7 lignes.
* Eviter d’insérer des citations pour appuyer des vérités générales ou des choses communes de tous. A ce sujet, Michel Beaud souligne : *«  il est inutile de citer tel ou tel auteur pour avancer une banalité »* (M. Beaud : 93)
* Par honnêteté intellectuelle, toute citation (courte ou longue, directe ou indirecte) doit être accompagnée de la référence exacte dans le corps du texte ou en bas de la page ; tout dépend de la manière de renvoi adoptée par le chercheur.
* Lorsqu’on tronque une citation, il faut le signaler par des points de suspension mis entre parenthèses (…) ou entre crochets […] .
* Une citation ne doit servir qu’une seule fois dans l’ensemble du travail.
* Eviter d’enchainer successivement deux ou plusieurs citations. Il faut les espacer et les séparer par des commentaires plus ou moins longs.
* Pour leur représentation dans le texte, les citations directes doivent être mises en relief ; le plus souvent, elles sont écrites en ***Italique***. Certains spécialistes recommandent d’utiliser des caractères réduits (POLICE 10) et de les présenter en retrait par rapport au paragraphe du texte avec une **interligne** simple
	1. **Les notes de bas page**

Il arrive que le chercheur donne des informations supplémentaires à son lecteur sous une forme de notes infrapaginales (remarques, explications, traduire un passage, apporter une précision, donner une information complémentaire sur un travail, un ouvrage, un concept, une notion, etc.). Pour les signaler dans le corps du texte, il utilise un **astérisque** (\*) ou un numéro qu’il le place à la place voulue et le reprend en bas de page pour introduire la note dont il s’agit. Lorsque le chercheur choisit d’utiliser des numéros, il peut le faire par page, chapitre, partie ou en numérotation continue pour l’ensemble du mémoire.

NB.

* Le bas de page est séparé du le corps du texte par une demi-ligne ou tiers de ligne à partir du coté gauche de la feuille.
* Les notes sont écrites en petits caractères
	1. **Les renvois**

A chaque fois que le chercheur cite un travail ; un ouvrage ou un article, il est tenu de donner une source suffisante et exacte dans laquelle il puise les informations données. Pour renvoyer à tel ou tel auteur, il existe plusieurs façons de le faire. Nous nous limitons à deux principale techniques qui sont les plus adoptées actuellement dans le milieu culturel:

1. Dans le corps du texte : (entre parenthèses).
2. En bas de page : (sous forme de notes)

La première est la plus facile et la plus pratiquées actuellement.

* + 1. ***Les renvois dans le corps du texte***

Cette méthode consiste à indiquer entre parenthèses le nom de l’auteur ; la date de l’ouvrage ou de l’article ; la page de citation. Ex (Guidère, 2004 :40).

Si le même auteur est cité deux ou trois fois **successivement** dans la même page ou dans plusieurs pages dans le mémoire, le chercheur utilise les adverbes latins : « **ibidem** » qui signifie « ici même » ou bien « le même ouvrage que celui de la page précédente », son abréviation est « **Ib** » ou « **Ibid** » (note précédente).

Il est possible aussi d’utiliser l’expression « **Opus citatum** » qui signifie « ouvrage déjà cité ». l’abréviation utilisée « **opc** » ou « **op.cit**. » ex : (M. Guidère, op. cit. : 54).

Certains chercheurs utilisent également l’adverbe « **Idem** » signifiant «  la même chose ». Il s’emploie pour éviter la répétition du nom d’auteur, donc pour dire « le même auteur ». Son abréviation est « **Id** ».

* + 1. ***Les renvois en bas de page***

Dans ce cas, le chercheur est obligé de donner plus d’indications concernant la référence consultée :

Pour un ouvrage

Initial du prénom, nom, titre de l’ouvrage en italique, maison et lieu d’édition, date, page

**Exemple** : M. BEAUD, *L’art de la thèse*, La Découverte, Paris, 1994, P.20.

Pour un article

Initial du prénom, nom, titre de l’article entre guillemets, le nom de la revue, le numéro de la revue en Italique, maison d’édition, lieu, date, page de citation.

Pour un mémoire ou une thèse

Initial du prénom, nom, titre de la recherche en italique, diplôme à obtenir, université de l’attachement, année de soutenance, page de citation

Pour un site internet

Le chercheur doit mentionner les indications suivantes qui permettent d’y accéder : initial du prénom, Nom. Année, titre du document, In, Nom du site, (date de consultation du site, adresse URL.

Autre cas

* Si on cite deux ou trois ouvrages de la même année d’un même auteur, il faut faire suivre la date d’une lettre minuscule (2007a/2007b/2007c) pour préciser aux lecteurs de quel ouvrage il s’agit.
* Si l’ouvrage est écrit par deux ou trois auteurs, on mentionne le nom du premier suivi de « ***alii*** » ou « ***al*** » signifiant « et les autres »
* Si l’ouvrage est collectif, réalisé sous la direction d’un auteur, on mentionne le nom suivi de ***« sous la direction de »*** puis les autres indications.
* Si on n’a pas le nom de l’auteur, on mentionne le nom de l’organisation, l’institution, l’organisme ou son sigle. *Exemple* : MEN (Ministère de l’Education Nationale) suivi des autres indications.
* Si l’ouvrage est une traduction, le chercheur donne toutes les informations en langues originales suivies de l’expression « ***traduit par*** » + nom du traducteur ainsi que toutes les indications en langue de traduction.
* Si le chercheur traduit lui-même une expression ou un passage, il doit le préciser entre parenthèses dans le corps du texte ou en bas de page « *c’est nous qui traduisons* » ou « *notre traduction* »
* S’il s’agit de citer un auteur par le biais d’un autre auteur, il faut le préciser de la manière suivante : *Initial du prénom, nom, titre de l’ouvrage en italique, maison et lieu d’édition, date, page, Cité par, Initial du prénom+nom+ toutes les indications*.

 ***Exemple*** : M. BEAUD, *L’art de la thèse*, La Découverte, Paris, 1994, P.20, cité par, M. GUIDERE + les autres indications.

* Si la référence ne comporte pas le nom de l’éditeur, le lieu ou la date, il faut le signaler de la manière suivante : S.ED (sans édition), SL (sans lieu), SD (sans date)

**NB** : Dans toutes les techniques de renvois citées précédemment, on peut également insérer la date de publication après le nom de l’auteur.

Exemple : L-J. CALVET, 1976, Linguistique et colonialisme, Payot, Paris, P.25.